

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

OBJET

**Budget annexe Bohin - Reprise
anticipée des résultats 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « Bohin » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET BOHIN		
Prévisions de résultats	Fonctionnement	Investissement
Prévisions de dépenses de l'exercice	253 779,97 €	201 870,04 €
Prévisions de recettes de l'exercice	232 329,36 €	195 067,22 €
Résultat de l'exercice	-21 450,61 €	-6 802,82 €
Résultat antérieur reporté	28 799,00 €	94 598,80 €
Résultat cumulé	7 348,39 €	87 795,98 €
Restes à réaliser - dépenses		0,00 €
Restes à réaliser - recettes		0,00 €
Résultat des restes à réaliser		0,00 €
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00 €	
Rappel du résultat de fonctionnement	7 348,39 €	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00 €	
Report à la section de fonctionnement (002)	7 348,39 €	
Report du résultat d'investissement (001)		87 795,98 €

Le budget Bohin présente un déficit de fonctionnement sur l'exercice 2025, en raison de l'annulation partielle du loyer 2022 consentie à la société SEMB par vote de l'assemblée délibérante en cours d'année 2025. Ce déficit est néanmoins couvert par les excédents reportés, ce qui permet d'afficher un résultat cumulé positif à reporter en 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « Bohin » proposée ci-dessus

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 MARS 2026
Publié en ligne le 03 MARS 2026
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



